

# L'ABEILLE

—DE LA—

## NOUVELLE-

## ORLEANS

### Journal Quotidien

—AVEC UNE—

### EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraisant le—

### SAMEDI MATIN

—ET—

### Conformément toutes les Matières Publiées pendant la Semaine Sous l'édition Quotidienne.

#### Edition Hebdomadaire

UD AB..... 68 00  
Six Mois..... 3 50  
Quatre Mois..... 1 00

Un fabouze à la Semaine avec  
les Porteurs et le Marchands  
de Journaux.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des  
matières politiques, litté-  
raires et locales:

Des dépêches Télégraphiques  
complètes de tous les points  
des Etats-Unis et de l'é-  
tranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en par-  
tance dans les ports étran-  
gers et américains pour la  
Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le  
port de la Nouvelle-Orléans;  
Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée  
des traires de chemins fer  
à vapeur;

Bureaux et Ateliers,  
323 - CHARTRES - 323

### L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro  
toutes les nouvelles de la  
semaine, compte beaucoup  
d'avocats et de lec-  
teurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,  
328 RUE DE CHARTRES,  
Entre Conflit et Bienville

### AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Harry Golden.**  
**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Miss Corinne F. O'Kane, administratrice de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**In re Succession of John W. et John E. F. Fawcett.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de George E. Legarre.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Miss Corinne F. O'Kane, administratrice de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Wa. terrel. Gleason, avocat. — 12 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mme Madeline G. Folger.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mrs. Corinne F. O'Kane, administratrice de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de J. N. Luce.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Patrick Ryan.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mme Cornelia Lar-  
new, veuve d'Armand F. Fries.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mrs. Corinne F. O'Kane, administratrice de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Charles Perrin.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Charles Perrin, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Patrick Ryan.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mary Alphonse e  
Hobart, femme de Germinal**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mme Pauline Caenin,**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Joseph Brox.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mme Pauline Caenin,**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Joseph Brox.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Mme Pauline Caenin,**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Joseph Brox.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

**Succession de Joseph Brox.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. — Le 12 octobre 1904. — Article est par le présent donné aux administrateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si en effet on peut ainsi appeler) pour lesquelles le compé-  
tial présenté par Mr. Ernest E. Simon, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et sera écarté au profit d'autre(s). — Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — 13 janv.-12 15 27.—f. r. 4 10

### ANNONCES JUDICIAIRES

#### VENTES PAR LE DÉSIRÉ

##### ANNONCE JUDICIAIRE

Bureau du Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. — Vendredi 13 janvier 1905.  
In re James Demarest & Sons.

Action in rem.

No 75.101—Oeur Civil de District pour la paroisse d'Orléans.

A qui cela peut concerner:

Article 10 de la loi 10 de 1856.

Deux lots de terrains situés dans le Bureau des Administrations de la ville d'Orléans, au sud de la rue Harvey, entre la rue Harvey et la rue Bienville, et dans le Bureau des Administrations de la ville d'Orléans, au sud de la rue Harvey, entre la rue Harvey et la rue Bienville.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.

Le 13 janvier 1905, à midi, à la vente publique.